

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de Haute-Epine du 21 janvier 2010, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 36 jours du 16 février 2010 au 23 mars 2010 inclus. M. Jacques NICOLAS assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Haute-Epine aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à - Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Haute-Epine - lequel les annexera au registre.
- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la mairie de Haute-Epine les :

mardi 16 février 2010 de 16h30 à 18h30

samedi 27 février 2010 de 10h00 à 12h00

mardi 9 mars 2010 de 17h00 à 19h00

mardi 23 mars 2010 de 16h30 à 18h30

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.